

# Présentation synthétique Budget primitif 2019



Ville d'Avesnes-sur-Helpe

## Le cadre général du budget.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à une obligation pour la commune et elle est disponible sur le site internet de la celle-ci.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il est composé d'un budget principal et d'un budget annexe (Centre Socio Culturel).

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 02 avril 2019 par le conseil municipal. Il a été établi selon les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du 05 mars 2019. Le BP 2019 intervient dans un contexte toujours contraint pour les finances locales et s'inscrit dans la continuité du budget 2018 en fonctionnement par la continuité d'économies de fonctionnement. Concernant les recettes, le contexte reste incertain au niveau des dotations, de la disparition progressive de la taxe d'habitation.

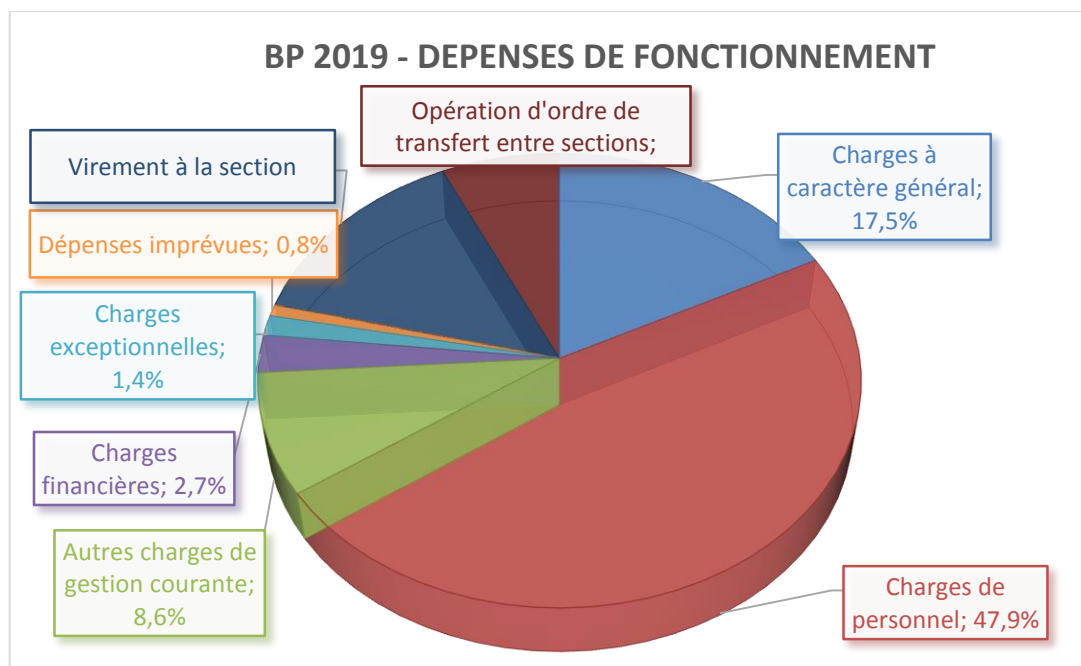
### 1. Budget principal.

#### 1.1. La section de fonctionnement.

##### 1.1.1. Les dépenses.

La commune garde le cap du contrôle de la dépense et est en recherche continue d'économies de fonctionnement. L'objectif principal reste le contrôle des dépenses de fonctionnement sur les chapitres 011 (charges à caractères général) et 012 (charges de personnel et frais assimilés).

Chapitre budgétaire	Libellé	BP/DM 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 063 000.00 €	1 065 500.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 865 000.00 €	2 920 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	673 000.00 €	523 611.00 €
66	Charges financières	181 905.52 €	163 349.00 €
67	Charges exceptionnelles	37 510.00 €	87 000.00 €
022	Dépenses imprévues	990.00 €	50 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	681 567.02 €	860 681.00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	139 472.46 €	423 989.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 642 445.00 €</b>	<b>6 094 130.00 €</b>

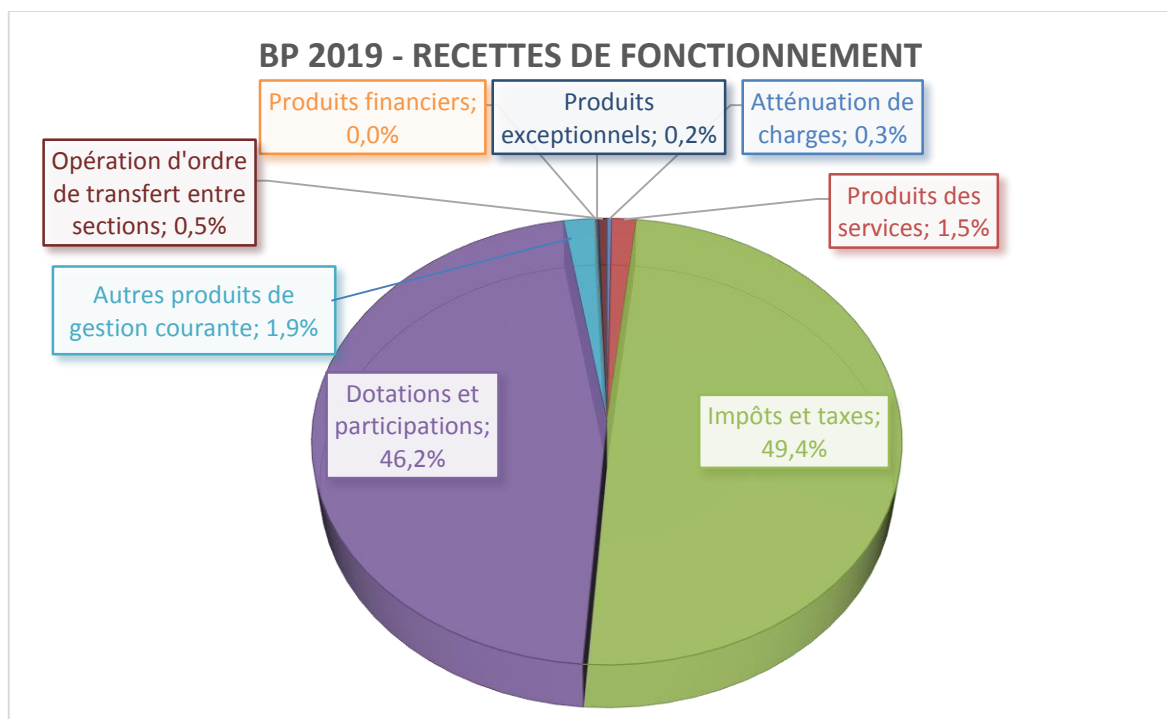


Les charges à caractère général sont en légère hausse de + 0.23 % par rapport au total budgété 2018, soit 1 065 500.00 € en 2019 et 1 063 000.00 € en 2018. Ce chapitre regroupe les charges de fonctionnement de la collectivité : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures, entretiens des bâtiments, maintenance du parc automobile, fournitures scolaires, restauration scolaire. La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courant

Les charges de personnel sont en légère hausse de + 1.88 % par rapport au budget 2018 notamment par la mise en place du R.I.F.S.E.E.P.

#### 1.1.2. Les recettes.

Chapitre budgétaire	Libellé	BP/DM 2018	BP 2019
013	Atténuation de charges	10 000.00 €	15 000.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	81 000.00 €	77 000.00 €
73	Impôts et taxes	2 562 112.00 €	2 612 366.85 €
74 <sup>2</sup>	Dotations et participations	2 437 080.00 €	2 441 996.00 €
75	Autres produits de gestion courante	78 511.00 €	100 000.00 €
76	Produits financiers		200.00 €
77	Produits exceptionnels	44 500.00 €	10 500.00 € <sup>2</sup>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	76 111.11 €	26 111.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 289 314.00 €</b>	<b>5 283 173.85 € €</b>



Les recettes principales de la commune concernent les dotations et participations de l'Etat ainsi que les impôts et taxes. Ceux-ci se décomposent comme suit :

D.G.F. dotation forfaitaire	1 083 346.00 €
D.G.F. dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	343 925.00 €
D.G.F. dotation de solidarité rurale bourg centre	255 997.00 €
D.G.F. dotation de solidarité rurale péréquation	66 852.00 €
D.G.F. dotation de solidarité rurale cible	87 953.00 €
D.G.F. dotation nationale de péréquation	419 200.00 €
Attribution de compensation	562 656.00 €
Taxes foncières et d'habitation	210 476.00 €
Fond départemental des produits de la taxe professionnelle	56 564.00 €
Fond départemental de péréquation de la taxe additionnelle	94 750.00 €
Autres recettes (taxes sur la consommation d'électricité, droits de place, dotation pour les titres sécurisés, produits des services, remboursement des sinistres, loyers, concessions...)	2 075 343 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 257 062.00 € €</b>

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles (loyers, locations jardins). Les produits exceptionnels comprennent essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances. Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à l'amortissement des immobilisations et des charges financières.

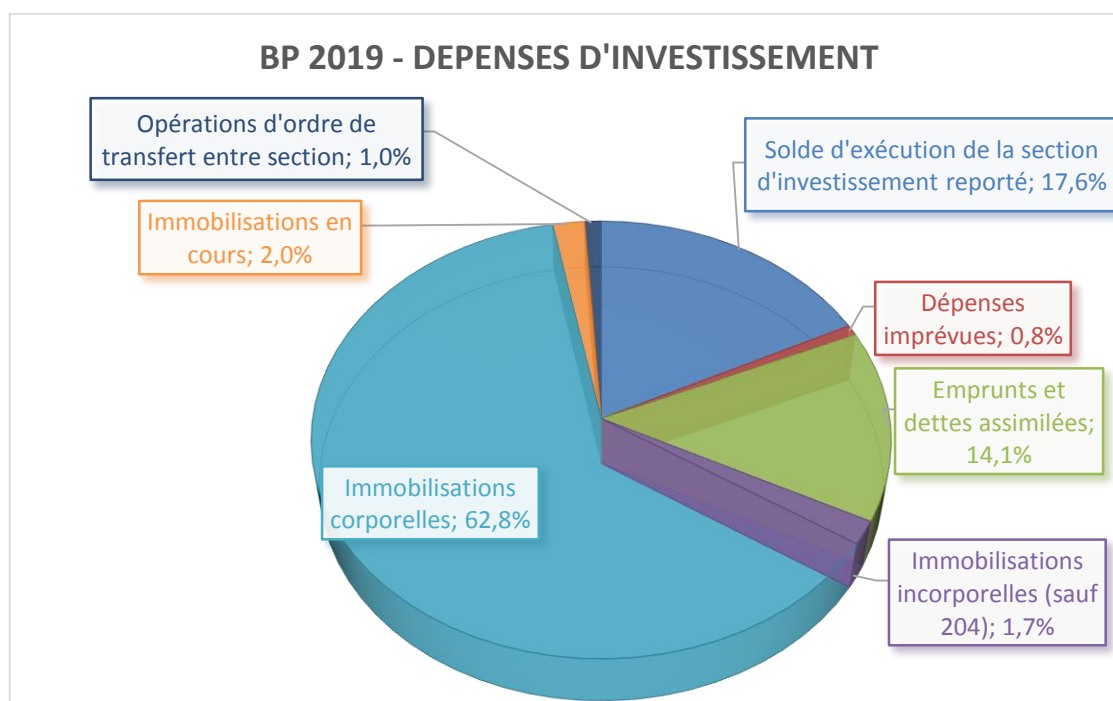
La situation financière de la commune permet de faire profiter la population avesnoise des fruits des efforts réalisés en revoyant à la baisse les taux de la taxe foncière bâti à 22.94 % et de la taxe foncière non bâti à 45.90 %

Taux d'imposition						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>TH</b>	20,28%	22,31%	24,99%	24,99%	24,99%	24,99 %
<b>TFB</b>	20,03%	22,03%	24,67%	24,67%	24,67%	22,94 %
<b>TFNB</b>	47,01%	49,36%	49,36%	49,36%	49,36%	45,90 %

## 1.2. Section d'investissement.

### 1.2.1. Les dépenses.

Chapitre budgétaire	Libellé	BP/DM 2018	BP 2019
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	468 614.29 €	452 357.00 €
13	Subventions d'investissement	106 210.00 €	
020	Dépenses imprévues		20 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	651 861.00 €	360 500.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	68 920.00 €	44 000.12 €
21	Immobilisations corporelles	642 484.48 €	1 610 882.88 €
23	Immobilisations en cours	88 900.00 €	50 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 111.00 €	26 111.00 €
041	Opérations patrimoniales	408 818.80 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 511 919.57 €</b>	<b>2 563 851.00 €</b>



Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts contractés sur les exercices budgétaires précédents.

Les chapitres 20, 21 et 23 correspondent aux investissements prévus en page 6.

Le chapitre 040 correspond à l'amortissement des subventions reçues pour le financement d'opérations d'équipement.

Le chapitre 020 a été intégré pour pallier à d'éventuels besoins.

Le budget d'investissement comporte dans sa grande partie les projets à court, moyen et long terme de la commune se traduisant par l'achat de matériel et le renouvellement de celui-ci, les travaux sur les biens communaux, ceux-ci sont détaillés comme suit :

Acquisition de matériels pour les différents services	87 500.00 €
Achat de matériels pour les services techniques	60 000.00 €
Chauffage des bâtiments	50 000.00 €
Travaux immeubles communaux	96 540.40 €
Equipement téléphonique et informatique	49 000.12 €
Sécurité des bâtiments	74 999.34 €
Vidéo surveillance	129 999.94 €
Réhabilitation de la place du Général Leclerc	158 135.20 €
Eclairage public	105 750.00 €
Sécurité routière	211 600.00 €
Illuminations de Noël	40 000.00 €
Cimetière	34 500.00 €
Aménagement du bastion Saint Jean	282 968.00 €
Restauration et mise en valeur de la courtine ouest	323 890.00 €

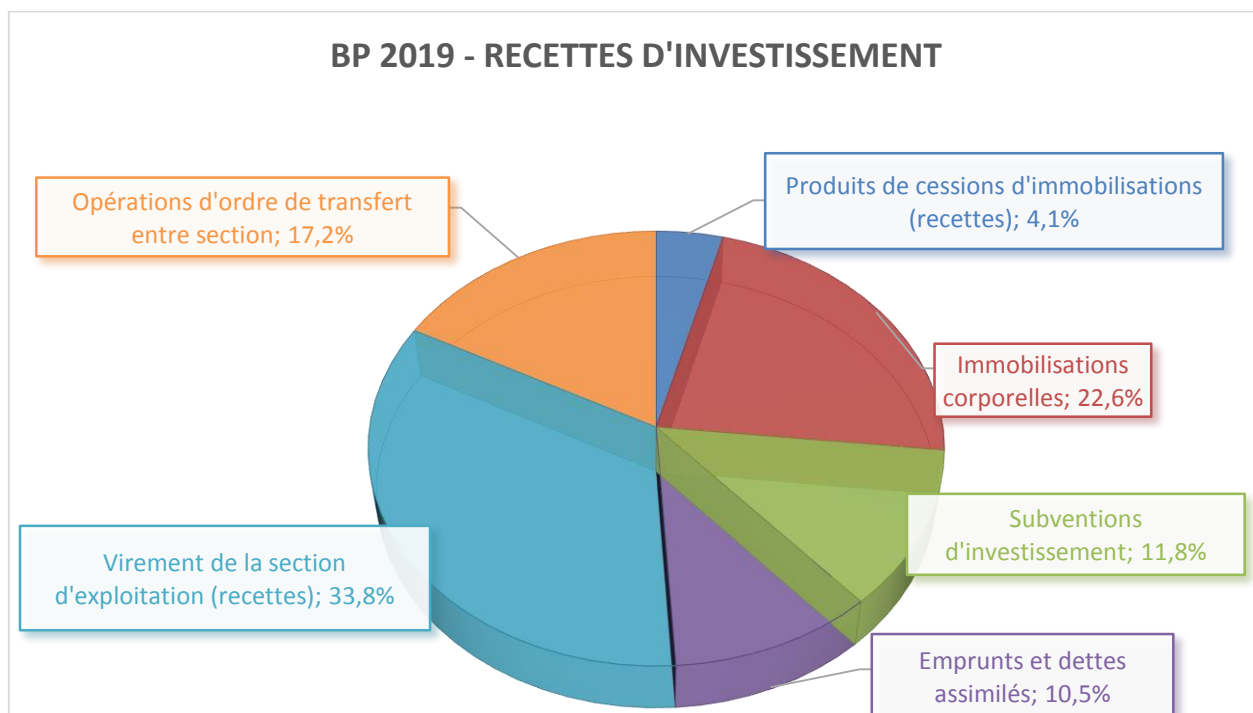
Prévisions des dépenses d'investissement :

Libellé	Dépenses	recettes	Observations
Outils services techniques	17 000,00 €		
Portail cimetière + panneaux + reprise de concessions	32 407.30 €		
Achat informatique et téléphonique	6 000,00 €		
Véhicule électrique cimetière	6 000,00 €		
Bureau services techniques	7 000,00 €		
Sécurité des bâtiments	20 000,00 €		
Dos d'âne Verdun et réfection de voirie et ralentisseur rue Chabloz	26 600,00 €		
Toiture préfabriquée Bastion	15 000,00 €		
Réfection zone de stationnement Avenue Stroh	20 000,00 €		
Barrières de sécurité mains courantes	22 000,00 €		
Camion benne	29 000,00 €		
Mise aux normes toilettes Wedric	40 000,00 €		60 % du montant des travaux d'assainissement (part à définir)
Remplacement candélabres	30 000,00 €		Voir fédération des sports
Club House	30 000,00 €		
Parking quai hôpital	40 000,00 €		
Accessibilité des bâtiments	20 000,00 €		
Décors de Noël	40 000,00 €		
Réfection trottoirs avenue de Verdun	60 000,00 €		Remise aux normes et remplacement
Feux tricolores	30 000,00 €		PPI sur trois ans (opération de 2019 à 2021)
Eclairage public	60 000,00 €		
Aménagement du haut du Bastion Saint Jean en parking paysager	272 697.02 €	272 967.02 €	Conseil Départemental (40 %) : 90 898,01 € DETR (20 %) : 45 494,50 € Financement ville : 136 574,51
Restauration et mise en valeur de la courtine ouest	323 889.60 €	323 889.60 €	Conseil Départemental (75 %) : 202 431 € Financement ville : 121 458.60 €
Aménagement de la place du Général Leclerc	1 199 997,42 €	1 199 997,42 €	

Une priorisation des projets d'investissement sera effectuée en fonction des subventions et emprunts accordés ainsi que de la trésorerie disponible.

### 1.2.2. Les recettes.

Chapitre budgétaire	Libellé	BP/DM 2018	BP 2019
024	Produits des cessions d'immobilisations (recette)		105 000.00 €
10	Immobilisations corporelles	630 171.29 €	575 009.00 €
13	Subventions d'investissement	359 682.00 €	301 221.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	233 410.00 €	267 943.00 €
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	681 567.00 €	860 681.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	139 472.46 €	438 997.00 €
041	Opérations patrimoniales	408 816.80 €	
27	Autres immobilisations financières	22 800.00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 475 919.57 €</b>	<b>2 548 851.00 €</b>



Le chapitre 10 comprend le produit estimé de FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), de la taxe d'aménagement ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le chapitre 16 correspond à l'emprunt nécessaire à contracter pour financer les opérations d'équipement.

Le chapitre 024 correspond au produit estimé de ventes du patrimoine communal.

Le chapitre 040 correspond à l'amortissement et l'autofinancement qui permet de réduire l'encours à l'emprunt.

## 2. Le budget annexe.

Le rôle social indispensable joué par le CSC au sein de la ville d'Avesnes-sur-Helpe. Son développement continu permet aujourd'hui de toucher toutes les tranches d'âge de notre population par des activités offertes très éclectiques.

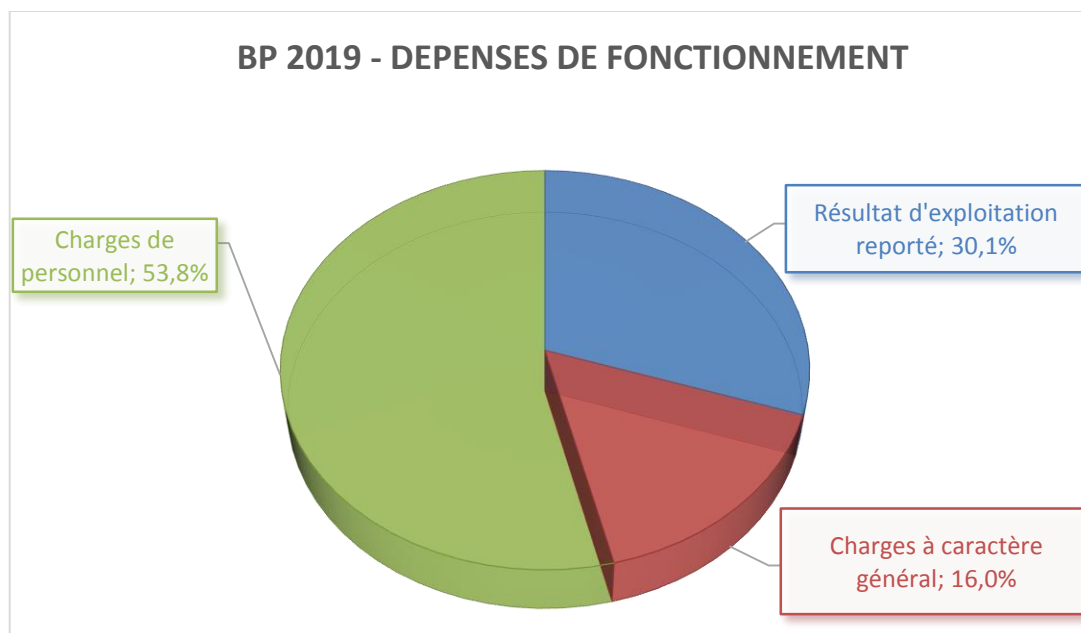
Dans la continuité de son action permanente de l'offre liée à l'accueil de l'enfant pour les ACM (ateliers collectif de mineurs), ludothèque, atelier de soutien scolaire et tout ce qui est lié à la jeunesse, famille et accompagnement des initiatives bénévoles, toute innovation 2019 s'orientera sur les axes suivants :

- Création de lieux inclusifs bénévoles, seniors et jeunes,
- Actions autour des invisibles dans la proximité,
- Mise en place d'une coopérative jeunesse de service,
- Réflexion autour d'un projet éducatif du territoire en vue d'une offre de service du 'plan mercredi',
- Axe autour du handicap redéployé sur la formation et la création d'une aire de jeux spécifique,
- Création de la première junior association dans l'accompagnement et la dynamique de projets portés par les jeunes,
- Distribution du guide du senior à l'échelle de la communauté de communes du pays d'Avesnes regroupant l'ensemble des initiatives par thématique,
- Finalisation du dossier de renouvellement d'agrément du Centre Social qui couvrira la période 2020-2023,
- Expérimentation panier 'solide'âge' afin de favoriser le pouvoir d'achat des personnes âgées en favorisant la liaison avec les producteurs locaux et circuits courts,
- Diversité de l'offre d'activités dans les accueils de loisirs 3-15 ans par l'ouverture artistique, culturel, scientifique, écologique, sportive ...
- Création d'un point relais PIVA (Point d'Information à la Vie Associative) dans l'accompagnement des bénévoles et des projets des associations du territoire
- Accès de la population à une borne 'e-administration' avec possibilité de formation et d'accès libre sur des sites digitalisés.

### 2.1 Les dépenses.

Chapitre budgétaire	Libellé	BP/DM 2018	BP 2019
002	Résultat d'exploitation reporté	107 184.97 €	200 110.86 €
011	Charges à caractère général	149 100.00 €	106 580.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	340 000.00 €	357 434.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00 €	
67	Charges exceptionnelles	900.00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>598 184.97 €</b>	<b>664 124.86 €</b>





Le budget annexe est composé d'une section de fonctionnement en dépense et en recette.

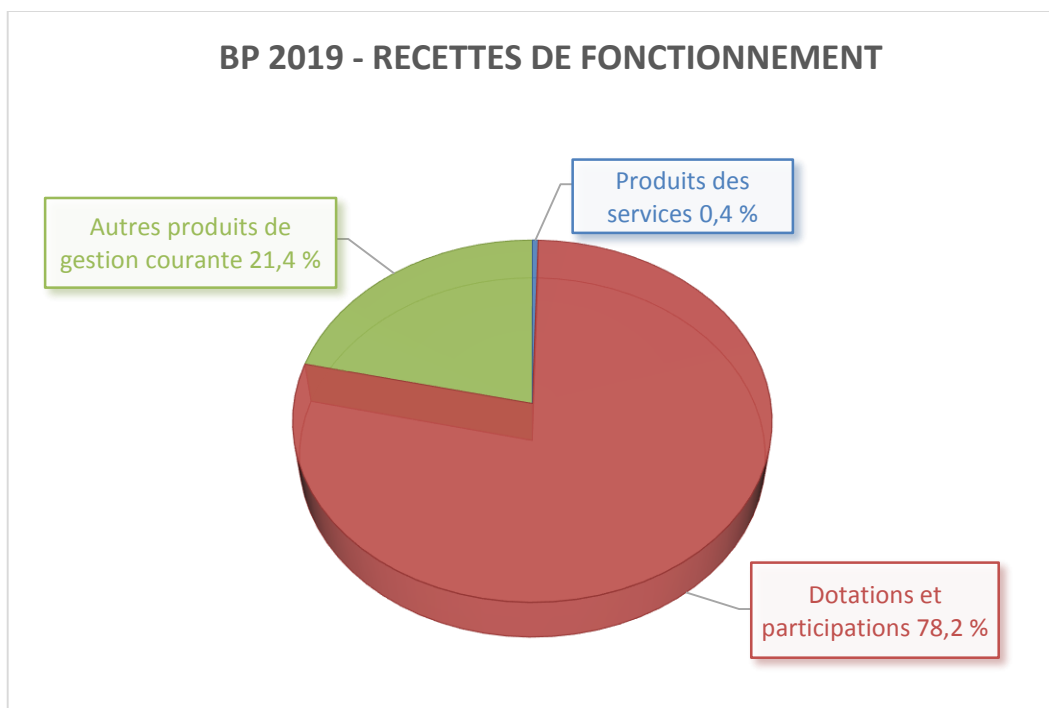
Le chapitre 002 concerne le résultat d'exploitation reporté cumulé.

Le chapitre 11 concerne toutes les charges à caractère général comme l'alimentation, les fournitures pour les activités pédagogiques, les prestations de services (animations...), la maintenance informatique, des véhicules, les déplacements pour les activités.

#### 2.2 Les recettes.

Chapitre budgétaire	Libellé	BP/DM 2018	BP 2019
70	Produits des services	6 000,00 €	2 850.00 €
74	Dotations et participations	450 000.00 €	519 164.00 €
75	Autres produits de gestion courante	107 184.97 €	142 110.86 €
77	Produits exceptionnels	35 000.00 €	
67	Charges exceptionnelles	900.00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>598 184.97 €</b>	<b>664 124.86 €</b>

## BP 2019 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le chapitre 70 comprend les recettes des activités du centre socio culturel.

Le chapitre 74 concerne les subventions perçues par le Département, la Région et la CAF pour les dispositifs mis en place.

Le chapitre 75 correspond à la prise en charge du déficit du budget annexe.